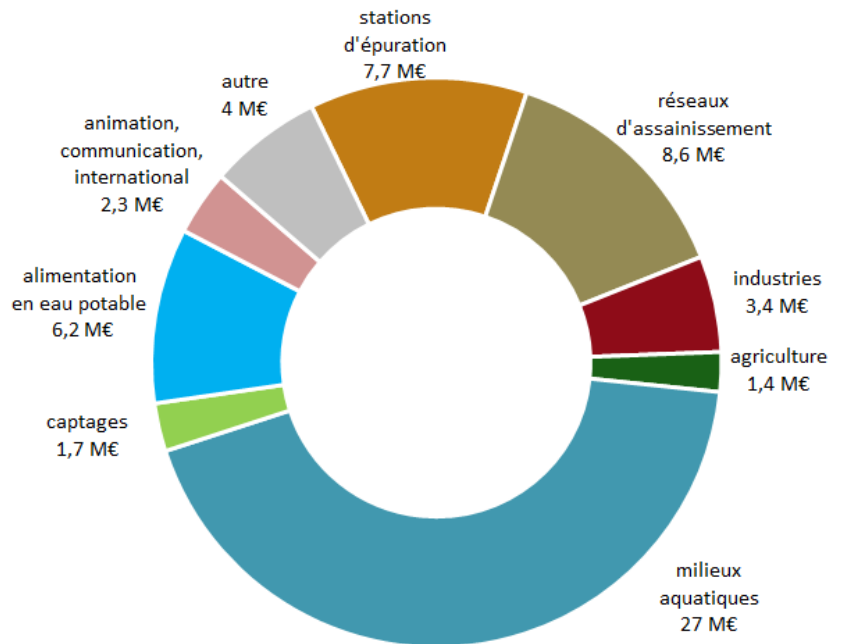


## 62,5 millions d'euros d'aides attribués par l'agence de l'eau pour la qualité de l'eau sur le bassin Seine-Normandie

La commission des aides du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme voté par le comité de bassin. Elle est composée de 17 administrateurs de l'agence, représentants des collectivités territoriales, des usagers, de l'Etat et du personnel de l'agence. Elle est présidée par Alain Vicaud.

**Mercredi 28 février 2018.** La première commission des aides de l'année, a attribué **62,5 millions d'euros** d'aides pour améliorer la **qualité de l'eau et des milieux aquatiques**.

Fait marquant : 19 M€ sont destinés à la renaturation de la Sélune, fleuve côtier normand, via l'effacement de deux barrages hydro-électriques.



Commission du 28 février 2018 : répartition des aides par grand domaine, en M €

Au lendemain des crues qui ont fortement touché le bassin de la Seine et la Normandie, la commission des aides de l'agence de l'eau rappelle l'existence du **dispositif d'aides d'urgence inondations** pour restaurer les rivières ainsi que le fonctionnement des installations d'eau potable et d'assainissement endommagés par les crues. Elle poursuit en outre, son soutien à la commune de Villeneuve-Saint-Georges, particulièrement vulnérable à la confluence de la Seine et de l'Yerres, pour aménager ses zones d'expansion des crues le long de l'Yerres.

**ZOOM : La commune de Villeneuve-Saint-Georges (94)**, en partenariat avec le Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) et le Département du Val-de-Marne, a engagé une démarche globale visant à la requalification environnementale, urbaine et sociale du quartier Belleplace-Blandin. Les bords de l'Yerres ont été fortement urbanisés sur cette zone, altérant profondément la qualité des habitats aquatiques, ainsi que celle des berges et des zones humides attenantes et augmentant les ruissellements et le risque inondation. En effet, ce site de 4,5 ha a été constructible sur la période 1924 à 1980 environ, malgré les nombreuses inondations majeures de 1944, 1945, 1955, 1958 et 1978, avant celles de 2016 et 2018.

**L'agence de l'eau et le département du Val de Marne s'investissent aux côtés de la commune afin de restaurer les berges de l'Yerres et le lit majeur de cette vallée.**

**Au total, les travaux aidés par l'agence de l'eau depuis 10 ans concernent :**

- ◆ l'acquisition de 38 parcelles pour une surface de 1,8 ha, pour une aide de 4,6 millions d'euros afin de restaurer l'expansion naturelle des crues et des zones humides ;
- ◆ la démolition des bâtiments, dalles et autres constructions sur 19 parcelles, pour un montant d'aide de 0,37 M€.

## INONDATIONS : L'AGENCE FINANCE LES ACTIONS DE PREVENTION

- ◆ L'agence de l'eau a renforcé depuis février 2017 son soutien technique et financier aux actions de **PRÉVENTION DES INONDATIONS** :

**Au total, en 2017, 214 dossiers d'aides portés par les collectivités du bassin ont contribué à améliorer la prévention des inondations, pour un montant total de travaux de 39,6 M € bénéficiant de 18,4 M € d'aides de l'agence de l'eau.**

Plus précisément les travaux portent sur les rivières et les zones humides afin de lever des freins hydrauliques préjudiciables à l'écoulement rapide de l'eau, et de favoriser l'expansion naturelle des crues.

Des travaux d'hydraulique douce favorisent l'infiltration et le stockage à la source. Enfin, des modélisations dynamiques, des inventaires et études améliorent la compréhension des phénomènes.

- ◆ Depuis juin 2016, l'agence de l'eau Seine-Normandie a inscrit des **AIDES D'URGENCE** dans son 10<sup>ème</sup> programme d'intervention, pour venir en aide aux collectivités et acteurs économiques, en période de crue. L'objectif est d'accélérer le retour à un fonctionnement normal des installations de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques.

**En 2016-2017, une vingtaine d'actions d'urgence ont reçu le soutien de l'agence pour environ 1,1 M € d'aides accordées.**

- ◆ **Aides nouvelles** : l'agence de l'eau propose dorénavant aux collectivités investies dans un projet de prévention, des aides pour identifier des zones de sur-inondation et indemniser les agriculteurs et propriétaires pour la **SUR-INONDATION** de leurs terrains. De telles zones permettent en effet le stockage supplémentaire des crues, notamment par la mise en place d'aménagements hydrauliques dans le cadre de projets concertés à l'échelle d'un bassin versant.
- ◆ Les projets d'infiltration à la source des eaux pluviales concourent également à la prévention des inondations, même si ce n'est pas leur objectif principal.

**En 2017, 68 dossiers de gestion à la source des eaux pluviales ont été soutenus par l'agence pour un montant de 24,5 M € d'aides.**

Pour en savoir plus sur les aides de l'agence de l'eau, consultez le site Internet :

[Limiter et prévenir le risque inondation](#)

### Contact presse :

Marie-Anne Petit 06 61 58 91 74

[petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)

Suivez-nous sur :   